

Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 28 juin 2022 :

90 points à l'ordre du jour.

Questions budgétaires et financières, initiatives en faveur des petites entreprises et des chômeurs longue durée, nouvelles mesures en faveur de la transition écologique ont été adoptées lors de ce conseil de l'Eurométropole.

Le Conseil a traité des sujets techniques que sont l'approbation du compte de gestion et du compte administratif 2021 ainsi que de l'affectation du résultat du budget principal (40,9 millions d'€) et du budget annexe de l'eau (28,6 millions d'euros). Une part essentielle de ces montants va servir à financer les investissements en cours, menés par l'Eurométropole. Dans la foulée de ces délibérations, le budget supplémentaire 2022 a été adopté. Il intègre notamment ces résultats et tient aussi compte de l'évolution réelle des travaux en cours.

Le budget supplémentaire principal s'élève à 26,2 millions d'euros en fonctionnement et à 68,6 millions d'euros en investissement. À noter que des budgets supplémentaires ont également été adoptés pour le service de l'eau, de l'assainissement, des mobilités actives, etc.

Dans le cadre du prochain lancement du Réseau express métropolitain européen (REME), l'Eurométropole a décidé de préparer l'aménagement d'un hub multimodal dans le secteur de la gare et de la place des Halles. Compte tenu de l'augmentation du nombre de dessertes ferroviaires et routières et de la fréquentation attendue de la gare ferroviaire et routière, il faut prévoir des aménagements pour faciliter les déplacements des usagers ainsi que des cars. Une concertation préalable à l'aménagement de la gare « basse » (côté Kœnigshoffen) et de la gare routière est donc lancée.

La collectivité engage un programme destiné à favoriser l'inclusion numérique des très petites entreprises, notamment les commerçants et artisans. Un budget de 135 000 € y sera consacré, avec des appuis techniques et des conseils pour les professionnels. Ce dispositif est mené en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie Alsace-Eurométropole, la Chambre de métiers et le centre culturel du Neuhof – Cybergrange et le soutien de la Banque des territoires (Caisse des dépôts). L'un des acteurs de cette évolution numérique, le programme Beecome, est par ailleurs reconduit compte tenu du succès dépassant les espérances des deux premières années de fonctionnement.

Entreprises, associations et 17 communes ont été concernées par l'appui de ce programme. 340 000 € seront consacrés en 2022 à la prolongation de Beecome.

Le programme territoire zéro chômeur longue durée (TZCLD) se met en place. Parmi ses principes, l'idée que personne n'est inemployable et que la privation d'emploi coûte plus cher que la production d'emplois. Il est aussi constaté qu'un grand nombre de travaux utiles et variés restent à réaliser. Pour le moment, ce sont les quartiers de l'Elsau-Montagne-Verte, du Port du Rhin et Schiltigheim qui sont concernés par le dispositif. Un appel à projets est lancé pour cette année avec sélection des idées et mise en œuvre l'an prochain.

Plusieurs organismes qui œuvrent en faveur de la transition écologique se voient attribuer au total 45 000 € alors que, dans le cadre du programme Territoire engagé pour la transition écologique, un outil dédié au suivi et à l'évaluation de la transformation écologique va être mis en place. Piloté par l'Ademe, ce dispositif a déjà récompensé l'Eurométropole pour ses efforts en la matière.

Une politique pour venir en aide aux communes « carencées » en matière de logements sociaux est désormais applicable sur l'ensemble du territoire métropolitain. Dans le cadre des solidarités intercommunales, un budget de 1,842 millions d'euros est prévu en faveur d'acteurs agissant pour des personnes précaires sur l'ensemble du territoire.

Le Conseil de l'Eurométropole a adopté le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement de 50.000 €, une cotisation de 75.000 € et le versement d'une subvention annuelle de 800.000 € en faveur de l'agence du climat, qui compte 13 employés, 20 recrutements supplémentaires sont en cours ; en raison de l'accélération des programmes de contacts avec les particuliers, les associations, les entreprises et les 33 communes de l'Eurométropole.

Un partenariat avec le service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) piloté par l'Ademe a été décidé. Les nouveaux contrats avec des opérateurs chargés de développer et de créer des réseaux de chaleur ont été approuvés. C'est l'un des éléments clés de la politique en faveur du climat et de la réduction de la dépendance de l'agglomération aux énergies fossiles. L'Eurométropole a décidé de renforcer ses relations avec l'organisme chargé d'observer la qualité de l'air, Atmo Grand Est. Une enveloppe globale de 212.500 € pour soutenir des associations qui agissent en faveur du développement des pratiques cyclables.